



HAL
open science

La "société civile" au microscope

Philippe Aldrin

► **To cite this version:**

Philippe Aldrin. La "société civile" au microscope. *Revue Française de Science Politique*, 2012, 61 (6), pp.114-121. halshs-00681791v1

HAL Id: halshs-00681791

<https://shs.hal.science/halshs-00681791v1>

Submitted on 22 Mar 2012 (v1), last revised 18 Dec 2012 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Philippe ALDRIN, « La “société civile” au microscope.
Du macrologique à l'étude de cas... et réciproquement ? » (lecture critique)
Revue française de science politique, 61 (6), 2012, p. 114-121.

LA « SOCIÉTÉ CIVILE » AU MICROSCOPE DU MACROLOGIQUE À L'ÉTUDE DE CAS... ET RÉCIPROQUEMENT ?¹

Philippe ALDRIN*

« Du sommet, on jouit d'une magnifique vue sur les prodiges d'art qui, dans une admirable unité, se détachent sur le vert gazon, ainsi que d'un vaste panorama. [...].

« Ici, à l'arrière-scène de la fresque, les figures se pressent en foule et se superposent ; elles se disposent sur un même plan, d'où émergent seulement quelques autres têtes, admirables par les couleurs dont le peintre les a peints. »

Guide touristique de la Toscane (1987).

Les théories de nos disciplines, les pratiques de nos sociétés de référence et les normes de nos sociétés d'appartenance, toutes nous somment de parler des “sociétés civiles”. Mais est-ce bien raisonnable ? » s'interrogeait Michel Camau² au début des années 2000 en passant au crible les potentialités descriptives et analytiques de la notion, déjà en vogue. La mise en garde vaut encore. Depuis les années 1970, la notion de « société civile » a progressivement été incorporée au lexique ordinaire des gouvernants, des journalistes, des représentants d'intérêts, des *social scientists*, des entrepreneurs internationaux du développement, des militants altermondialistes... Avec la multiplication et la diversification de ses utilisateurs — et donc aussi des contextes et des intentions de son emploi —, la signification de la notion s'est diluée et sensiblement éloignée de son acception première façonnée par et pour la philosophie politique. Et, malgré (ou peut-être à cause) des tentatives de restauration théorique³, elle abonde aujourd'hui dans l'analyse politique sous le jour d'une catégorie d'analyse macrologique⁴ passablement normative. Pièce maîtresse des théories de la démocratie délibérative⁵ ou de

(*) Philippe Aldrin est professeur de Science politique à l'Université de Nice (ERMES)

¹ À propos de Camille Hamidi, *La société civile dans les banlieues. Engagement associatif et politisation dans des associations de quartier*, Paris, Economica, 2010 (Études sociologiques), 232 p., bibliographie.

² Michel Camau, « Sociétés civiles “réelles” et téléologie de la démocratisation », *Revue internationale de politique comparée*, 9 (2), 2002, p. 213-232

³ Du côté de la théorie politique, on peut citer : Jean L. Cohen, Andrew Arato, *Civil Society and Political Theory*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992 ou Michael Walzer (ed.), *Toward a Global Civil Society*, Oxford, Berghahn Books, 1995.

⁴ On peut définir l'approche macrologique comme la démarche de connaissance visant prioritairement à rendre intelligibles les régularités et les structures du monde social, c'est-à-dire les formes sociales qui dépassent et conditionnent les positions, les situations et les interactions conceptualisées (et donc conceptualisables) par les acteurs. Voir Frédéric Sawicki, « Les politistes et le microscope », dans Coll., *Les méthodes au concret*, Paris, PUF-CURAPP, 2000.

⁵ Voir Charles Girard, Alice Le Goff (dir.), *La démocratie délibérative. Anthropologie de textes fondamentaux*, Paris, Hermann, 2010.

la transitologie⁶ qui en font un contre-pouvoir citoyen face à l'État et aux professionnels de la politique ou le récipiendaire du transfert des domaines d'intervention de ce qui fut l'État-providence, la « société civile » reste un désignateur fonctionnel utile mais analytiquement peu consistant. Elle recouvre, il est vrai, un segment toujours plus nébuleux et multiforme des activités des sociétés contemporaines et qui se définit d'abord par opposition à des entités mieux balisées de ces dernières (l'État, le Marché). L'historien Julien Vincent soulignait d'ailleurs récemment que « journalistes et bureaucrates de plusieurs langues européennes l'emploient pour désigner un vaste ensemble composé d'organisations non gouvernementales, d'églises et communautés religieuses, de syndicats, de lobbys et autres groupes d'intérêts distincts de l'État »⁷. Aussi, c'est finalement dans les « associations » qu'on lui trouve toujours son incarnation la plus probante. Mais cette relation d'équivalence *associations = société civile*, si elle fait consensus entre les différents usages de la notion, contribue cependant à en épaissir le flou. Pour deux raisons au moins. D'une part, à cause de l'extrême diversité des modes d'action, d'organisation et des secteurs d'interventions des associations, terme derrière lequel se confondent ONG nationales et internationales, clubs sportifs municipaux, partis politiques, *think tanks*, associations culturelles, lobbys). D'autre part, à cause des mutations profondes subies par le monde associatif contemporain, mutations qui signalent sa forte porosité aux changements sociaux et économiques⁸. En dépit de cette relative indétermination, la vitalité de l'associationnisme, donc de la « société civile », serait l'indicateur (c'est là que se marque le pli normatif) de la bonne santé démocratique d'une société puisqu'elle témoignerait tout à la fois d'une arène politique ouverte et pluraliste, d'un pouvoir contrebalancé voire contrôlé par l'action citoyenne et d'une vie sociale intense et dynamique. Les associations, en somme, seraient les briques de citoyenneté élémentaires des régimes démocratiques ; la socialité entre leurs adhérents en serait le ciment communautaire.

Dans l'historiographie intellectuelle de la « société civile », Alexis de Tocqueville reste comme le premier observateur politique à avoir formulé cette autre loi d'airain des démocraties selon laquelle la vigueur associationniste — et notamment celles des associations non politiques, insistait-il — est une de leurs conditionnalités vitales. Par elle, les sociétés démocratiques se prémunissent de deux des périls qui les menacent : l'individualisme et la tyrannie de la majorité. « Dans les pays démocratiques, écrit Tocqueville, la science de l'association est la science mère ; le progrès de toutes les autres dépend des progrès de celle-là »⁹. Cette « loi » a contribué à asseoir, dans le premier XX^e siècle, la vision de la société américaine comme « une nation d'adhérents », selon l'expression devenue fameuse d'Arthur Schlesinger¹⁰. Vision étayée au début des années 1960 par l'analyse comparée des cultures civiques proposée par Gabriel Almond et Sidney Verba où les Etats-Unis se distinguaient par une culture civique « participative » caractérisée par une orientation positive des citoyens à l'égard des affaires publiques, leur confiance dans leur capacité à peser sur le gouvernement et une vie associative massive et intense¹¹. Ce dernier point constitue bien la clé de la culture de participation américaine : l'engagement associatif engendre une propension plus forte des citoyens à connaître, adhérer et participer au système politique et qui se manifeste par le

⁶ Voir Juan J. Linz, Alfred Stepan, *Problems of Democratic Transitions and Consolidation : Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1996.

⁷ Cf. J. Vincent, « La "société civile" entre politique et histoire : discours, pratiques, savoirs », dans Christophe Charle, J. Vincent (dir.), *La société civile. Savoirs, enjeux et acteurs en France et en Grande-Bretagne 1780-1914*, Rennes, PUR, 2011.

⁸ Nous pensons notamment ici aux analyses de Matthieu Hély sur la transformation des associations en « entreprises associatives » au sein desquelles le travail évolue selon les logiques de salarisation, de professionnalisation et de spécialisation. Voir M. Hély, *Les métamorphoses du monde associatif*, Paris, PUF, 2009.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Arthur M. Schlesinger, « Biography of a Nation of Joiners », *The American Historical Review*, 50 (1), 1944.

¹¹ Gabriel Almond, Sidney Verba, *The Civic Culture. Political Attitudes and Democracy in Five Nations*, Princeton, Princeton University Press, 1963.

vote ou l'action collective. Cette « fonction démocratique » des associations a été remise en débats dans les années 1990 à la suite des travaux de Robert Putnam affirmant le déclin de l'engagement civique des Américains¹². Les controverses autour des conclusions et de l'enquête de R. Putnam¹³ ont alors permis de réinterroger à nouveaux frais des certitudes canoniques de la science politique, et notamment le lien corrélatif établi depuis Tocqueville entre associationnisme et démocratie. Structuré autour des notions de capital social, d'engagement civique, de confiance, de participation et d'efficacité démocratique, ce débat a télescopé et nourri des questionnements très contemporains sur l'émergence d'une nouvelle « société civile » opérationnalisée voire procéduralisée par les gouvernants¹⁴. Inaugurés par les politistes nord-américains puis investis avec engouement par le monde académique français, ces débats et controverses ont eu un double mérite : la réexploration des logiques d'investissement dont le monde associatif est désormais l'objet ; la réévaluation des considérations sur un déclin civique généralisé aux démocraties occidentales. De cette façon, les micro-expériences que les citoyens font de la délibération, de la réciprocité et de l'action collective au sein de la socialité associative ont été ramenées dans la réflexion sur la construction du rapport au politique¹⁵. Tiré de sa thèse soutenue en 2002¹⁶, l'ouvrage que Camille Hamidi vient de faire paraître se présente comme une contribution à ces débats. Réalisée au point d'orgue de l'agenda scientifique sur le rôle démocratique de l'engagement associatif, la thèse publiée aujourd'hui nous replonge dans les termes exacts des discussions théoriques où a pris cadre et sens son interrogation problématique, et où se sont forgées ses premières intuitions de recherche.

L'engagement associatif comme expérience vécue de la citoyenneté

Dès l'introduction de l'ouvrage (intitulée « La société civile au concret »), l'auteure affirme : « On peut prendre d'abord ce livre comme une entreprise visant à prendre à bras-le-corps les théories de la société civile et les analyses de l'engagement associatif qui y voient des écoles de démocratie, des lieux d'apprentissage du débat public et des opérateurs de conversion des intérêts, afin d'en clarifier les enjeux et d'en évaluer la pertinence » (p. 13). L'ouvrage de C. Hamidi se démarque avec intérêt de l'approche classique de ces questions. D'abord, en privilégiant une démarche empirique. Empirique *de terrain*, faudrait-il préciser. En effet, c'est *in situ* qu'elle observe et analyse la vie de trois associations quand la plupart des travaux sur le monde et l'engagement associatifs reposent, pour l'essentiel, sur l'interprétation de données et variables statistiques. Le travail de C. Hamidi se distingue ensuite en choisissant pour terrains d'observation des « associations issues de l'immigration » qui sont établies et déploient leur action dans les cités de banlieue et ont pour autre particularité leur « absence d'objectif directement politique », au sens où la « dimension sociale de l'action entreprise » par ces associations passe par des activités culturelles et de loisirs. La question de recherche consiste donc ici à voir si ces « cas atypiques » — au regard des théories du capital social et de la société civile — agissent également comme « passerelles vers la société politique » ou « portes ouvrant sur l'espace public ». « On a affaire, précise l'auteure, à des associations qui

¹² De cet auteur, voir notamment « Bowling Alone : America's Declining Social Capital », *Journal of Democracy*, 6 (1), 1995, p. 65-78 et *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon & Schuster, 2000.

¹³ Pour une critique institutionnaliste de Putnam, voir Theda Skocpol, Morris P. Fiorina (ed.), *Civic Engagement in American Democracy*, Washington D.C., Brookings Institution Press, New York, Russell Sage Foundation, 1999.

¹⁴ On peut citer Didier Geogakakis, Marine De Lassalle (dir.), *La "nouvelle gouvernance européenne". Genèses et usages politiques d'un livre blanc*, Strasbourg, PUS, 2008.

¹⁵ Voir notamment Nonna Mayer, « Les conséquences politiques du "capital social" : le cas français », *Revue internationale de Politique Comparée*, 10 (3), 2003, p. 381-395 et Antoine Bévort, Michel Lallement (dir.), *Le capital social. Performance, équité et réciprocité*, Paris, La Découverte, 2006.

¹⁶ Les effets politiques de l'engagement associatif. Le cas des associations issues de l'immigration, Thèse de doctorat en science politique sous la direction de N. Mayer, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2002.

n'affichent pas de cause politique, qui n'ont pas de raison particulière de se soucier de la socialisation de leurs adhérents aux pratiques du débat public ou aux vertus démocratiques, et qui s'adressent à une population cumulant les traits peu propices à la manifestation d'un grand intérêt pour la politique (jeunesse, faible niveau de diplôme et socialisation politique familiale effectuée à l'étranger. Et pourtant, continue l'auteure, *si ces théories devaient fonctionner, elles devraient aussi s'appliquer à ces cas extrêmes. Ce terrain est donc un moyen de tester la pertinence de ces théories, leurs limites, leurs conditions de validité, et de faire ressortir et d'éclairer les mécanismes qui seraient, sinon, restés dans l'ombre* » (p. 20, nous soulignons).

L'enquête de terrain sur laquelle s'appuie la démonstration de C. Hamidi a été réalisée entre 1998 et 2000 et comprend trois lieux d'observation : l'association *Gazelles insoumises*¹⁷, installée en Seine Saint-Denis, dont l'objectif principal exposé dans les statuts est de « lutter contre l'exploitation et l'oppression des femmes maghrébines immigrées ou issues de l'immigration » et dont le slogan est « une association féministe, mais pas sexiste » ; l'association *Nongo*, installée dans les quartiers Nord de Nantes, est spécialisée dans l'animation artistique et culturelle, et vise à promouvoir et favoriser le métissage entre les « trois cultures » (Afrique noire, Maghreb, Europe) de ces quartiers ; l'association *Cachemire*, également Nantaise, rassemble des jeunes filles issues de l'immigration, principalement maghrébines, et développe différentes activités autour de la couture. La méthodologie d'enquête repose essentiellement sur la technique de l'observation participante, la réalisation d'une cinquantaine d'entretiens auprès d'adhérents des associations en question et d'« entretiens informatifs avec les acteurs locaux » des deux villes concernées. L'auteur questionne ses enquêtés sur la vision qu'ils ont de leur propre engagement, décrit leurs trajectoires sociales, familiales et professionnelles, étudie leurs interrelations d'adhérents. Ce, afin d'analyser au concret les motivations et les bénéfices de l'expérience associative quand la science normale de la « société civile » les suppose à partir des assertions théoriques générales de la psychologie et de la psychologie sociale. Les notes d'observation et les entretiens sont confrontés à trois des questions qui travaillent le débat théorique évoqué en ouverture de l'ouvrage : Quelles sont les raisons de s'engager et de rester engagé dans les associations (partie 1) ? Les associations sont-elles des écoles de la démocratie (partie 2) ? Les associations sont-elles des lieux de politisation (partie 3) ?

Matrices et rétributions de l'engagement dans les cités

Afin d'analyser la pluralité des raisons de l'engagement, C. Hamidi entend prendre en compte la subjectivité des acteurs mais aussi la complexité des configurations où est prise, contextualisée cette subjectivité. L'examen des caractéristiques des principaux responsables et militants de l'enquête — principalement des femmes jeunes — révèle un niveau de diplôme plus élevé (et une origine sociale plus élevée pour les « encadrants ») que le niveau moyen de la population mère (les habitants des cités). Or, premier constat, leurs situations professionnelles ne reflètent pas cette réussite scolaire. Si l'auteure repère là les éléments conditionnels d'une frustration relative ou d'un (sentiment de) déclassement social comme matrice probable de l'engagement, elle instruit cette voie explicative classique d'éléments plus inédits. Elle pointe ainsi que « la relative précarité professionnelle dans laquelle se trouvent les adhérents s'accompagnent de situations familiales et personnelles souvent difficiles (p. 47), que la plupart d'entre eux ont « un

¹⁷ Les noms des associations sont des « pseudonymes évocateurs des mêmes univers de sens afin que l'analyse du nom des organisations conserve sa pertinence » (p. 26).

rapport plus culturel que cultuel avec la religion » (p. 49). Leur engagement associatif compenserait alors les manques liés aux désaffiliations familiale et professionnelle, sans être concurrencé ou entravé par une affiliation religieuse forte. L'engagement est également analysé au prisme du rapport au politique des enquêtés. Ce rapport est mesuré ici exclusivement — et on peut s'en étonner — à l'aune de « la situation sur l'axe gauche/droite et des indications sur le vote aux élections législatives de 1997 et présidentielle de 1995 » données par les enquêtés (p. 50). Ce rapport au politique des enquêtés s'avère, nous dit l'auteure, conforme à celui de la majorité de la population française : faible intérêt, faible compétence, défiance envers le personnel politique (p. 55). S'ils se situent tous, à une exception près, à gauche de l'échiquier politique, ils partagent une vision distante, vaguement clientéliste et désenchantée de la politique.

Outre la disponibilité biographique (facilitée ici par les situations, souvent cumulées, de désaffiliation) et le rôle des réseaux d'appartenance, les raisons avancées explicitement par les « encadrants » associatifs pour expliquer leur engagement renvoient soit à une logique de *self-help* visant à combattre une situation ou des expériences sociales jugées injustes ou indignes¹⁸, soit à une conception de la solidarité fondée sur une empathie particulariste ou davantage universaliste¹⁹ des problèmes à prendre en charge. Derrière les raisons explicitées ou explicites par les enquêtés, l'auteure entrevoit aussi ce qu'apporte l'engagement « dans le travail de construction identitaire des individus » : volonté de « rendre ce que l'on a reçu », sentiment d'être « voué à aider » autrui ou encore parvenir à justifier sa vie après un épisode douloureux (p. 78 et 79). C'est d'ailleurs cet aspect qui constitue la part la plus originale des pages que C. Hamidi consacre aux « raisons de rester ». Si l'engagement associatif procure, de façon attendue, quelques rétributions matérielles et des satisfactions à la recherche de sociabilité (communautaire), s'il agit aussi comme substitut, apprentissage ou tremplin professionnel, il s'avère surtout qu'elle apporte aux enquêtés de quoi étayer leur construction identitaire, en contribuant notamment à leur donner la reconnaissance sociale d'« acteurs à part entière » et donc une identité sociale valorisée.

Peut-on faire l'apprentissage du civisme sans faire de politique ?

À de rares exceptions près, les raisons de l'engagement (et du maintien dans l'engagement) tiennent au fond à une combinaison de gratifications relationnelles (développement de la sociabilité et des liens communautaires) et identitaires (construction d'une identité sociale), dans lesquelles interviennent tant les rétributions d'ordre symbolique que des rétributions strictement matérielles (p. 110-112). En cela, dans leur rapport au groupe associatif, les adhérents des cités étudiés ici ne se distinguent pas fondamentalement des logiques plus générales de l'engagement contemporain²⁰. Contre une vision utilitariste (souvent plus présomptive qu'empirique) de l'engagement, ils adhèrent subjectivement pour des raisons multiples, pas toutes conscientes et ordonnées, et qui leur restent pour partie obscures. Pour autant, l'expérience de cet engagement ne manque pas de modifier leurs représentations du monde social et du politique. Conformément à sa question de recherche liminaire, C. Hamidi s'intéresse donc plus particulièrement aux « effets de socialisation » relatifs aux principes démocratiques, aux

¹⁸ L'auteure y voit « un premier axe explicatif » qu'elle désigne « la dialectique proximité/distanciation dans le rapport au public aidé » (p. 67 et s.).

¹⁹ L'auteure repère là « un second axe explicatif » qui recoupe différentes « conceptions de la solidarité et modalités concrètes d'engagement variables selon les régimes de proximité » (p. 72 et s.).

²⁰ Marie-Hélène Lechien, « Aider les autres : trajectoires professionnelles, reconversions militantes et valorisation de la "personne" », dans Annie Collovald (dir), *L'humainitaire ou le management des dévouements. Enquête sur un militantisme de "solidarité internationale" en faveur du Tiers-Monde*, Rennes, PUR, 2002.

valeurs civiques et au fonctionnement du système politique. Hormis chez les *Gazelles insoumises*, les responsables associatifs de l'enquête ne se sentent pas investis d'une mission de socialisation démocratique à l'égard de leurs adhérents. L'ascendant des fondateurs, la relative professionnalisation des encadrants et l'existence de liens anciens et extra-associatifs entre ces derniers empêchent d'ailleurs la mise en place de relations égalitaires et surtout d'une véritable délibération dans les procédures décisionnelles. Si « le fonctionnement des associations étudiées s'avère peu démocratique » (p. 147), l'auteure entend cependant explorer leurs « effets socialisateurs » sur les adhérents : « effets cognitifs, réels mais limités » (mieux connaître d'autres réalités, les valeurs, la culture et les modes de vie d'autrui), réduction des préjugés et augmentation en conséquence de la confiance dans autrui. Mais, face à la grande diversité des situations individuelles observées, C. Hamidi en vient finalement, sur ce point, à proposer « l'hypothèse selon laquelle les gens ne trouvent dans les associations que ce qu'ils viennent y chercher, c'est-à-dire que l'engagement associatif n'a pas d'effets en soi, indépendamment de la socialisation initiale et des prédispositions des individus » (p. 162).

Pour examiner enfin les associations étudiées en tant que « lieux de politisation », l'auteure délaisse, à juste titre, les catégories d'analyse normatives (compétence politique, affiliation partisane, etc.) pour observer plutôt si, et si oui comment, les adhérents parlent politique entre eux. Elle cherche alors à « combiner l'étude des processus de politisation des discussions à l'œuvre dans le contexte associatif à une analyse des effets à moyen terme de l'engagement associatif sur la socialisation politique des individus et les trajectoires individuelles ». Si elle note la présence de signes d'une compétence politique pratique, l'auteure constate que les conversations entre adhérents peinent à se politiser (difficulté à monter en généralité, à accepter la part conflictuelle et institutionnelle du combat politique). Le sentiment des adhérents de militer dans un entre-soi social vécu et pensé comme distinct du reste de la population française ne semble pas produire d'effet de politisation. En tentant (très brièvement) de prolonger vers la problématique de la politisation les réflexions de R. Putnam sur les deux formes de capital social générées par l'engagement associatif — exclusif à l'entre-soi social des adhérents (*bonding*) ou inclusif d'autres milieux sociaux (*bridging*) —, l'auteure affirme : « Nous ne partageons pas l'idée qu'il y aurait des groupes ou des relations *bonding* ou *bridging*, en soi [...] les associations sont toujours à la fois homogènes et hétérogènes selon les rapports sous lesquels on les examine » (p. 210)²¹. Cette remarque traduit la volonté de l'auteure de ne jamais analyser les comportements et les attitudes de ses enquêtés en tant qu'ils sont des habitants des cités, prenant soin d'éviter les travers d'un regard qui y traquerait les indices de différenciation/normalisation ou de communautarisme/universalisme. Une telle décision de méthode, qui peut tout à fait se défendre, amène sur ce point précis l'auteure à évacuer trop rapidement une piste très suggestive et, plus encore, une dimension prégnante de son terrain d'enquête où la surface du capital social fait question (*v. infra*). Elle propose donc en conclusion une « théorie des effets limités et progressifs en matière de socialisation démocratique et politique » (p. 213), puisque la politisation liée à l'engagement associatif est de faible portée et ne concerne jamais que quelques enquêtés. Le rôle d'école de la démocratie ne joue donc que pour certains « encadrants » et très aux marges du public des adhérents.

Au-delà des cas : commensurabilité et généralisation dans la démarche casuistique

²¹ Cette vision des choses est d'ailleurs assez proche du constat dressé par Putnam lui-même : « Bonding and bridging are not "either-or" categories into which social networks can be neatly divided, but "more or less" dimensions along which we can compare different forms of social capital. » Cf. R. Putnam, *Bowling Alone*, op. cit., p. 24.

L'ouvrage de C. Hamidi est une plongée dense, fine, vivante dans l'expérience quotidienne de trois associations de cités. Réalisée à hauteur d'acteurs, son enquête fait droit à des dimensions (complexité des inégalités de position et des formes d'affiliation, diversité des situations d'existence) volontiers inaperçues des « cités », un univers social spontanément envisagé comme un monolithe sociologiquement homogène. Elle montre que, ici comme ailleurs, adhérer, se mobiliser, agir, juger la politique s'abouchent toujours à des motifs pluriels, combinés, hautement contingents. À rebours des modèles explicatifs utilitaristes ou rationalistes de l'engagement, l'auteure met au jour les conditions de possibilité ou plutôt d'impossibilité d'une participation associative « démocratiquement efficace ». Mais, et sans que cela n'altère l'intérêt qu'on éprouve à la suivre, la démonstration — très stimulante, continuellement taradée par la fidélité au terrain et l'esprit de nuances — abandonne peu à peu ce qui était le projet initial : « tester la pertinence » des théories de la « société civile » et du capital social. Ainsi, le dernier tiers et les conclusions générales de l'ouvrage traitent des effets (limités) sur les *adhérents* de l'engagement associatif « en matière de socialisation démocratique et politique ». Insensiblement, C. Hamidi resserre donc son propos sur la socialisation politique des *individus* de son enquête. Ceux-ci constituent à la fois l'échelle pertinente de contextualisation et donc d'observation (on la suit sur ce point, après les travaux de Bernard Lahire) du processus de socialisation. L'association ou plutôt les relations entre ses adhérents composent alors le cadre des interactions et des expériences (supposément) socialisantes. En adoptant une telle démarche (interactionniste, compréhensive, individualisante), l'auteure maintient dans le hors-champ de son enquête les éventuels liens des adhérents avec d'autres acteurs organisationnels et institutionnels de la cité mais aussi la fréquentation d'autres entre-soi. Autrement dit, elle laisse ininterrogées toutes ces mises en relation générées, de façon stratégique²² ou moins intentionnelle²³, par l'action associative et qui tissent autant de voisinages matériels, symboliques et idéologiques à la socialité des adhérents : cette part *bridging*, si l'on peut dire, du capital social que beaucoup s'accordent à voir comme la conditionnalité première de la « société civile ». Il est d'ailleurs significatif que l'auteure ne consacre que les toutes dernières lignes de son ouvrage aux « conditions de la généralisation » et que ces lignes portent exclusivement sur la socialisation politique des individus. Du coup, les chaînages logiques semblent faire défaut entre l'appareil théorique mis à l'épreuve et la focale d'appréhension des cas.

Penser par cas, comme le revendique brièvement l'auteure (p. 20 et p. 215), suppose, d'une part, de sélectionner des cas qui posent question ou problème à une théorie (ou une catégorie d'analyse) et, d'autre part, de dire en quoi ces cas retors permettent d'amender la théorie de référence ou son périmètre social de validité²⁴. Si la démarche satisfait ici à la première exigence, il subsiste en revanche un relatif découplage entre le cadre d'observation et la théorie convoquée. Il y a sans doute là de cette difficulté ordinaire des sciences sociales qui, en termes plus épistémologiques, pourrait être formulée ainsi : À quelles conditions peut-on tester une théorie macrologique à partir d'un régime d'empiricité délibérément microscopique et atypique ? Ici, toute l'analyse est traversée par cette tension entre l'ambition théorique affichée (« prendre à bras-le-corps » et « évaluer la pertinence des théories de la société civile ») et la spécificité comme le périmètre du terrain d'investigation (trois « associations issues de l'immigration »). Car, du point de vue

²² Pour Jeffrey Alexander, les associations qui font la « sphère civile » se définissent par leur « communicative intent ». Cf. Jeffrey C. Alexander, *The Civil Sphere*, Oxford, Oxford University Press, 2006, p. 92-93.

²³ « Les hommes ne s'intéressent pas toujours à ce qui va dans le sens de leur intérêt », rappelait utilement C. Wright Mills dans *L'imagination sociologique* (La Découverte, 2006, p. 79).

²⁴ « Un cas n'est pas seulement un fait exceptionnel et dont on se contenterait qu'il le reste : il fait problème : il appelle une solution, c'est-à-dire l'instauration d'un cadre nouveau du raisonnement, où le sens de l'exception puisse être, sinon défini par rapport aux règles établies auxquelles il déroge, du moins mis en relation avec d'autres cas, réels ou fictifs, susceptibles de redéfinir avec lui une autre formulation de la normalité et de ses exceptions. » Cf. Jean-Claude Passeron, Jacques Revel, « Penser par cas. Raisonner à partir de singularités », in *Penser par cas*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2005, p. 10-11.

de la pure logique méthodologique, l'affirmation liminaire — selon laquelle « si ces théories [celles du capital social et de la société civile] devaient fonctionner, elles devraient aussi s'appliquer à ces cas extrêmes » — convainc difficilement. En effet, pour les sociologues en général comme pour les tenants des théories de référence, l'adhésion à une association est l'indice, certes, mais avant tout la conséquence d'un degré élevé d'intégration sociale ; cette dernière favorisant de façon tendancielle l'adhésion, le niveau d'implication militante et la politisation qui peut s'en suivre. Chez les adhérents étudiés par l'auteure, les plus politisés (et les plus politisables) sont d'ailleurs ceux qui sont aussi les mieux intégrés socialement (p. 196). Se pose donc la question du statut des cas. Sont-ils des cas-limite ? Des cas ultimes ? Des cas déviants ? Des cas « atypiques » ou « extrêmes » par leurs traits sociographies et leur « absence d'objectif directement politique », dit l'auteure qui invoque « l'échantillonnage théorique » (p. 20). La théorie est donc mise à l'épreuve à partir de cas qui contreviennent considérablement aux conditionnalités de sa validité. Dans les cas retenus, se conjuguent tous les facteurs ou presque d'un exceptionnalisme sociologique (au regard des théories de la société civile et du capital social, s'entend) : absence ou quasi-absence d'inscription des associations dans les milieux institutionnels et les réseaux locaux ; absence ou quasi-absence de multipositionnalité associative chez les enquêtés ; sur-représentation des catégories sociales habituellement sous-représentées dans le monde associatif (femmes, jeunes, personnes issues de l'immigration, chômeurs). À tel point qu'on est en droit de se demander si les cas sélectionnés sont encore représentatifs des « associations issues de l'immigration », de l'activité relationnelle de ces dernières auprès des institutions et organisations locales ou encore de leur rôle socialisateur dans les cités. Pour le dire à la manière de Jean-Claude Passeron²⁵, on s'interroge sur la réelle valeur probatoire des constats empiriques qu'autorisent ces terrains d'observation ou plutôt sur la prise qu'ils sont susceptibles de procurer à une critique des vastes théories macrologiques de la « société civile ». Et, au fond, on ne se départit jamais complètement de la question de la commensurabilité entre l'empiricité située, individuante et « extrême » de l'ouvrage et l'éther fonctionnaliste de théories à l'empirisme assez abstrait qu'elle entend mettre à l'épreuve.

Le questionnement sur le statut des cas se dissipe si l'on redimensionne le sujet à l'analyse des effets de socialisation politique de l'engagement associatif. Là, le problème de l'étude par cas se pose différemment, en termes de focale d'observation. La formulation de ce nouveau problème pourrait être : Dans quelle mesure est-il possible ou raisonnable d'étudier la socialisation civique des acteurs en choisissant de s'en tenir à une seule (de leurs) expérience(s) associative(s) ? La socialisation étant un processus ininterrompu, incrémental et complexe qui accompagne l'existence des individus²⁶, il est sans doute réducteur de ne retenir, pour l'analyser, qu'un lieu (l'association) ou qu'un moment (la présence associative) de l'expérience sociale²⁷. La vie associative ne joue-t-elle pas un réel rôle socialisateur qu'en relation avec d'autres milieux, instances ou institutions de socialisation situés dans d'autres endroits de l'espace ou du temps social ? On peut donc regretter ici le manque de rapprochement entre les expériences associatives observées et l'environnement (social, économique, politique) où elles s'enracinent. Malgré quelques remarques écologiques livrées çà et là, l'analyse reste en effet centrée sur la vie interne des trois associations et sur les auto-perceptions des adhérents qui se prêtent à l'enquête. Les cités promises dans le titre demeurent un décor social largement inexploré dont l'histoire, la morphologie sociale et les tensions particulières auraient pourtant permis de mieux

²⁵ Jean-Claude Passeron, *Le raisonnement sociologique. Un espace non poppérien de l'argumentation*, Paris, Albin Michel, 2006 (1^{ère} édition 1991).

²⁶ Muriel Darmon, *La socialisation*, Paris, Armand Colin, 2006.

²⁷ Comme il y a sans doute un abus de langage à parler de socialisation politique pour évaluer les effets de la participation ponctuelle à un dispositif de démocratie délibérative.

instruire le rapport au politique dans les (associations de) banlieues. Pourquoi ne pas sortir le regard des seules associations étudiées quand, dans les cités, la « société civile » et la politisation semblent largement déborder la seule problématique associative qui y reste un espace (formel, organisé, contraignant) parmi d'autres d'une politisation aux modalités diffuses et hétérodoxes ? En lien avec les représentations politiques dans et sur les cités, Stéphane Beaud a ainsi récemment proposé la notion de « sens de quartier », parente du « sens de classe » et qui produirait « une solidarité instinctive et active à l'égard de ses habitants (et par extension les personnes de même condition) à une sensibilité aigüe à tout de qui ressemble à des formes d'injustices et d'humiliation »²⁸. Mais, sans doute, les transformations sociales et les événements de la dernière décennie — 21-Avril, « émeutes » de 2005²⁹, mobilisation électorale de 2007 — ont-ils contribué à affirmer ce « sens de quartier », à le rendre davantage visible et donc sociologiquement mieux saisissable qu'il ne l'était en 2000 au moment où C. Hamidi a clos l'enquête présentée dans cet ouvrage. Ce dernier, on l'aura compris, constitue une contribution notable à l'étude et à la compréhension des matrices de l'engagement associatif et de la socialisation politique dans les cités. En outre, par sa démarche, il peut aussi nourrir la réflexion des politistes sur les articulations cas-théorie, c'est-à-dire sur les conditions ou les seuils de la généralisation dans les études par très petit nombre de cas, voire par monographie, dont le développement est une tendance saillante de notre discipline.

²⁸ Stéphane Beaud, *Traîtres à la nation ? Un autre regard sur la grève des Bleus en Afrique du Sud*, Paris, La Découverte, 2011.

²⁹ Dont le sociologue Gérard Mauger a analysé l'arrière-fond politique. Voir G. Mauger, *L'émeute de novembre 2005. Une révolte protopolitique*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2006.

